# Avocat en ligne

---
Par gertrude

Bonjour, c'est un divorce amiable sans enfants sans biens communs. J'ai des soucis d'argent mais pas suffisamment pour bénéficier de l'aide. Lui a déjà pris son avocat physique. Est-ce que j'ai droit d'en prendre un en ligne et pouvez-vous me conseiller vers des sites avocats en ligne fiables ? Merci

---
Par kang74

Bonjour

Les sites en lignes proposent des frais ( cachés) trompeurs puisque on ne divorce pas pour 300e .
Même dans le cadre d'un divorce amiable devant notaire , il faut la présence physique de l'avocat .
De multiples divorces ont été annulés car ils ne respectaient pas ce principe : c'est ballot d'engager des frais pour s'apercevoir des années après qu'on est toujours marié .

Enfin si votre futur ex a déjà pris un avocat, il vaut mieux quand même, dans votre intérêt faire de même pour éviter que cela traine et tout simplement pour défendre vos droits .
Ce n'est pas parce qu'on n'a pas d'enfant et de biens qu'on sera d'accord sur tout : il y a toujours des biens à partager ... surtout s'il n'y a pas eu de contrat de mariage .